

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20111110-VD20111011-0019-DE
Date de signature : 21/11/2011
Date de réception : 21/11/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 10 novembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DILLESEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme GAUTHIE - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne - Convention d'objectifs et de moyens passée avec la Ville - Avenant n°1

M. GRANDGUILLAUME au nom des commission de la citoyenneté et de la démocratie locale, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le 28 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé la passation d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne (CRIJB).

Les objectifs s'articulaient autour de trois grandes orientations :

- développer de nouvelles compétences en matière de conseils et de nouveaux services concernant l'information,
- mieux faire connaître le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne et ses missions par une plus forte implantation sur tous les territoires,
- mieux coordonner son action vis-à-vis des partenaires d'accueil de la jeunesse.

Par ailleurs, par délibération du 20 décembre 2010, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place le projet « Jeunesse Dijon Europe » dans le cadre du programme européen Jeunesse en Action.

Plusieurs actions sont prévues dans ce cadre, entre 2011 et 2013, dont l'accueil de trois jeunes venant de villes européennes pour effectuer leur service volontaire européen, en partenariat avec le CRIJB. Ils seront accueillis pour six mois de janvier 2012 à juin 2012.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions, de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la passation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens passée entre la Ville et le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne, pour la période du 15 novembre 2011 au 30 juin 2012, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet d'avenant annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

|RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE|